

MORRIS

LONGINES TAVANNES

HORLOGERIE DE PRECISION

29, Bld. Saad Zaghloul
Tél.: 21578. R. C. 20243

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE

ET DU **PROCHE-ORIENT** d'Egypte de Syrie et de Palestine

Organe Officiel des Sociétés Suisses

Redaction, Administration et Expédition : ALEXANDRIE, 30, Rue Salah el Dine. Tél. 29795.

Adresse Télégraphique «HELVE»

AU CAIRE: ADMINISTRATION ET PUBLICITE 22 Rue Kasr El Nil — Téléphone No. 40938

PHARMACIE ZECCHINI

J. ZECCHINI
PHARMACIEN DE 1ère CLASSE

21, Rue Adly Pacha,
(à côté du Crédit Lyonnais)
LE CAIRE
R. Com. 24518 — Téléphone. 44840

Exécution minutieuse des Prescriptions médicales avec des Produits de toute pureté. — Spécialités pharmaceutiques de toute provenance. — Articles de Pansements et de toilette. — Accessoires en tous genres.

LE PREMIER JANVIER 1942 A LA LEGATION SUISSE AU CAIRE

Le discours de M. A. Brunner
Chargé d'Affaires de Suisse en Egypte



Chers Compatriotes,

En vous souhaitant aujourd'hui la plus cordiale bienvenue je tiens tout d'abord, ainsi que Madame Brunner, à vous remercier pour tous vos témoignages d'amitié à l'occasion de la nouvelle année. Nous formons pour vous nos vœux les meilleurs. Puisse l'An 1942 ne pas décevoir nos espoirs et notre confiance en des temps meilleurs.

Chaque début d'année nous invite à un regard en arrière et je voudrais, pour quelques instants, passer en revue avec vous les principaux événements de la vie en Suisse au cours de l'année écoulée.

1941 fut en effet pour notre Pays une année laborieuse et nos Autorités comme tout le peuple ont eu dans les domaines politique, économique et militaire à faire face à une tâche aussi considérable que difficile. 1941, d'autre part, a vu la Suisse unanime sceller à nouveau la charte de sa liberté et de son indépendance. Le Premier Août, le Pays tout entier a célébré le 650ème anniversaire de sa fondation avec une profonde reconnaissance d'avoir été épargné par la tourmente envahissante, avec la volonté inébranlable de continuer à faire respecter sa neutralité et avec le désir de mettre cette neutralité au service des victimes de la guerre. Ce renouvellement du serment du Grütli en des temps aussi troublés et pleins de dangers a revêtu une solennité et une signification toutes particulières, et a constitué la caractéristique morale de l'année écoulée en Suisse.

En ce qui concerne la politique extérieure de notre Pays, je ne pourrais mieux l'esquisser qu'en vous rappelant quelques passages de l'exposé que le Chef de notre Département Politique a fait au Conseil des Etats en juin dernier. Dans cet exposé — dont le résumé a paru dans le Journal Suisse et du Proche-Orient du 18 juin — M. le Conseiller Fédéral PILET-GOLAZ a relevé la lourde et délicate tâche du Conseil Fédéral qui, guidé par la raison et le seul intérêt du Pays, doit concevoir et agir en fonction, non seulement des événements mais de leur évolution probable. Il a brossé en traits frappants le tableau de nos rapports avec nos voisins et les grandes Puissances, rapports qui sont dans l'ensemble satisfaisants et qui font d'une manière générale ressortir une bienveillante compréhension des autres Etats pour notre situation difficile et nos besoins particuliers. L'entretien de bonnes relations avec tous les Etats est d'ailleurs dans la ligne traditionnelle de notre politique qui se fonde sur la neutralité absolue et reconnue par chacun parce que loyale. Mais, a dit aussi le Chef du Département Politique, cette neutralité n'est pas un droit seulement. Elle constitue une obligation morale et juridique, elle nous impose une réserve particulière, elle nous interdit de nous mêler des autres et d'adopter le rôle de critique. Seule une telle attitude digne et discrète concluait le Conseiller fédéral, nous permettra de jouer le rôle modeste qui nous incombe et nous vaudra l'estime et le respect des autres.

Depuis lors et à la suite des événements les plus récents, presque tous les Etats belligérants ont fait à notre Pays l'honneur de le charger de la Représentation de leurs intérêts dans toutes les parties du globe. Ces marques de confiance loin d'être pour nous une source d'orgueil déplacé doivent au contraire nous faire sentir plus vivement que jamais la responsabilité qui nous incombe. Le voilà, par exemple, ce rôle modeste auquel le Chef du Département Politique faisait allusion: travailler plus que jamais pour rendre service aux autres pays qui luttent et qui souffrent. Cette tâche nouvelle, qui comprend des aspects aussi bien politiques qu'humanitaires, vient juxtaposer à celle qui est accomplie depuis tant d'années par l'Institution dont notre Pays est le berceau et le siège central — et qu'il est presque superflu de nommer parce qu'elle est présente à tous nos esprits: — la Croix-Rouge Internationale. Le respect et la gratitude du monde entier pour l'œuvre inappréciable de la Croix-Rouge rejaillit sur notre Pays et nous est une raison de plus, pour nous autres Suisses, de nous montrer dignes d'une telle Institution dont l'emblème a été choisi de notre drapeau national, couleurs renversées.

Je saisis ici l'occasion pour souhaiter la bienvenue dans notre Colonie à la Délégation du Comité International de la Croix-Rouge qui vient d'arriver de Genève et que nous avons le privilège de compter parmi nous aujourd'hui: Monsieur le Professeur VISCHER, Monsieur le Dr. DESCŒUDRES et Mademoiselle HENTSCH.

Dans le domaine de la politique intérieure, l'année écoulée a vu en Suisse un réveil de la vie politique, réveil consécutif à l'éloignement du danger immédiat de guerre. Projets de révision partielle ou totales de la Constitution, Initiatives, projets de réformes politiques ont paru un temps à l'ordre du jour et même devoir raviver d'anciennes luttes. Mais, de plus en plus, on voit se faire jour le sentiment que la Suisse doit accomplir sa rénovation au moyen des forces qui sont en elle-même et non pas sous la pression d'influences extérieures. Cette rénovation ne semble pas vouloir se manifester par la formation de nouveaux mouvements politiques mais bien par un réveil et un développement plus actif de l'esprit civique de chacun. Nous avons et nous aurons toujours plus besoin de prouver notre amour du Pays par des actes et pas seulement par des paroles et des chants; telles paraissent être les aspirations très nettes de la jeunesse de notre Pays qu'il est réconfortant de constater.

Abordant un autre point, on ne peut se dissimuler que la lutte gigantesque des deux groupes des Puissances en guerre a ébranlé la structure économique de la Suisse jusque dans ses fondements. La reconnaissance de notre neutralité par les belligérants implique certes pour ceux-ci le devoir de tenir compte des besoins et des nécessités vitales d'un petit Etat isolé et sans accès direct à la mer mais l'évolution des événements crée sans cesse de nouvelles difficultés. Dès le début des hostilités, nos Autorités ont consacré leurs plus grands efforts à obtenir qu'on laisse à notre Pays la possibilité de procéder aux échanges économiques sans lesquels il est condamné à l'asphyxie et l'on peut dire qu'elles ont rencontré à cet égard une bienveillante compréhension.

LA SEMAINE EN SUISSE

LE DISCOURS DE M. ETTER
PRESIDENT DE LA CONFEDERATION POUR 1942

Le Jour de l'An en Suisse a été avant tout souligné par une allocution radiodiffusée de M. Etter qui assume pour la deuxième fois la Présidence de la Confédération. Beaucoup ont peut-être capté cette émission qui s'est faite à 13 h. (heure suisse).

Rappelons que la dernière fois où il eut l'occasion de prendre la parole au micro, fut le 28 août 1939, à la veille de l'ouverture des hostilités en Europe.

Le Président Etter a relevé que les exhortations qu'il adressa alors au peuple suisse au nom du gouvernement fédéral gardent toute leur valeur. Sans doute sommes nous, par l'effet d'un privilège que personne dans le pays ne sous-estime, épargnés par la guerre. Mais, a-t-il déclaré en substance, au milieu de cette troisième année de guerre, nos soucis n'ont pas diminué. Beaucoup d'entre eux ont même augmenté. Plus les temps sont difficiles, plus étroite doit être l'union du gouvernement et de la nation. Notre route devient toujours plus étroite, plus raide et plus dure.

Nous devons nous attendre à de grandes difficultés, surtout dans le domaine économique.

«Il faut que tous, paysans et ouvriers, redoublent d'efforts et collaborent à la grande œuvre d'affirmation nationale pour que notre terre, plus encore que par le passé, nous assure notre pain de tous les jours».

«Nous pensons avec compassion aux souffrances, au sacrifice d'autres peuples. Nous pensons aux enfants dont les pères et les frères sont sur les champs de bataille. Nous pensons aux mères qui tremblent pour leurs maris et leurs fils.

«Nous nous inclinons devant les sacrifices de ceux qui ont fait, de ceux qui ont froid et qui souffrent dans leurs âmes et dans leurs corps. Ces durs éprouvés qui nous nous efforçons d'atténuer dans toute la mesure du possible nous ont été épargnés. Mais notre route à nous devient toujours plus étroite, toujours plus escarpée. Et je failirais à mon devoir si je ne vous rappelle pas, au seuil de cette année nouvelle que nous allons au devant de difficultés plus grandes encore, surtout dans le domaine économique. C'est pourquoi paysans et ouvriers doivent redoubler d'efforts et collaborer pour que notre sol produise davantage».

Le gouvernement du pays et les gouvernements de tous les états confédérés ne connaissent qu'un seul souci qui les renferme tous: donner à notre peuple du travail et du pain, et maintenir la Suisse dans la liberté et l'honneur au milieu de la tourmente actuelle.

«Si 1940 fut l'affirmation de l'unité nationale, 1941 celle du patriotisme ravivé par les grands souvenirs de 1291, 1942 doit être l'affirmation de la solidarité confédérale et chrétienne, de la justice sociale, et de la confiance dans les destinées du pays».

En terminant, M. Etter a placé notre peuple, notre armée et l'avenir de notre patrie sous la garde du Tout Puissant et du grand bienfaiteur de la Suisse, Nicolas de Flüe, pour que la paix intérieure et extérieure soit conservée dans cette année nouvelle.

A PROPOS DES TROIS ARRETES SUR LA PRESSE DU CONSEIL FEDERAL

Chaque année l'époque des fêtes est une période de chômage politique.

Par deux fois, après Noël et le Nouvel-An, le Palais fédéral a fermé ses portes pendant quatre longues journées en particulier pour faire des économies de chauffage.

Pratiquement nous n'avions plus d'administration pendant cette longue semaine. On ne peut pas dire que nous nous en soyons plus mal trouvés pour cela.

Quant au Conseil fédéral, il a tenu une séance mardi dernier. Il ne se réunira plus avant vendredi prochain, soit le 10 janvier. C'est assez dire que les chroniqueurs ont peu de choses à se mettre sous la dent.

D'ailleurs, à la lecture des journaux, on avait l'impression ces derniers jours, qu'ils s'accordaient à brèves vacances. Ils avaient besoin de puiser dans ces loisirs les forces nécessaires pour affronter la bataille politique qui va s'engager. Dans trois semaines en effet on votera sur l'initiative socialiste qui doit donner au peuple le droit d'élire le Conseil fédéral et qui a aussi pour but d'élever de 7 à 9 le nombre des Conseillers fédéraux.

Quelques escarmouches ont déjà eu lieu de mois dernier. Elles ont presque complètement cessé pendant les fêtes mais on peut s'attendre à ce qu'elles reprennent avec une rare vivacité et à ce qu'elles occupent tous les esprits pendant encore deux ou trois semaines.

CHRONIQUE FINANCIERE SUISSE

FINANCES FEDERALES

Faisant suite à notre article de la semaine dernière, il est évident que les faits et les chiffres cités par M. Wetter dans l'exposé de notre situation financière qu'il a présenté aux journaux de la ville fédérale, donnent à réfléchir. Voici ce qui ressort en substance de ses explications.

Les dépenses extraordinaires de la Confédération (défense nationale, services actifs, économie de guerre, etc.) s'élevèrent probablement, à fin 1941, à quatre milliards 800 millions. Les ressources nécessaires à l'amortissement de cette somme impressionnante, le Conseil fédéral les a demandées jusqu'à présent, pour la plus large part, aux impôts directs (sur la fortune et sur le revenu) et, pour une part beaucoup plus modeste, aux impôts de consommation, dont le rendement a fortement diminué du fait de la régression des droits de douane.

L'équilibre, tout au moins relatif, qui, en bonne politique fiscale, doit exister entre les impôts directs et les impôts indirects, doit être rétabli, et c'est la raison essentielle pour laquelle il a fallu se résoudre à créer l'impopulaire impôt sur le chiffre d'affaires, dont la perception est d'ailleurs absolument indispensable à l'amortissement de nos frais de défense nationale même si des mesures sont prises, ainsi que le Conseil fédéral l'a décidé, pour augmenter sensiblement le taux de l'impôt sur les bénéfices de guerre.

A supposer que tous les impôts actuellement en vigueur produisent ce qu'on attend d'eux, il restera, après 1942, à ajouter M. Wetter, 3 milliards 720 millions de dépenses de guerre à amortir.

Il suffit de connaître ces chiffres pour se rendre compte à quel point la situation financière de la Confédération est sérieuse. Bien entendu, il faut, dans ces conditions, éviter toute dépense nouvelle, d'ordre civil ou militaire, dont la nécessité n'est pas indispensable, il faut s'abstenir scrupuleusement de toute démagogie financière, renoncer à toute subvention d'inspiration politique et freiner la hausse des prix dans la mesure possible. Car c'est à ce prix seulement que nous pouvons espérer échapper au risque de l'inflation.

Il est vrai que, jusqu'à présent, la Confédération a pu, grâce à la liquidité du marché de l'argent, se procurer à des conditions favorables les fonds dont elle a besoin; qu'elle n'a eu recours que dans une mesure insignifiante aux avances de notre institut d'émission; et que la circulation des billets de banque ne s'est accrue que dans une très faible proportion.

Mais n'oublions pas que, contrairement à l'avis de la Banque Nationale, la Confédération s'est déjà attribuée le prétendu bénéfice de la dévaluation (dont elle a abandonné 150 millions aux cantons) et que, d'autre part, ainsi que le remarque le compétent chroniqueur financier du Temps, M. Frédéric Jenny, le gonflement des dépenses publiques a entraîné, en Suisse comme ailleurs, un accroissement des pouvoirs d'achat, alors que la masse des produits disponibles pour la consommation diminuait par suite du blocus et, en général, du fléchissement des importations. Il en résulte une menace d'inflation latente qui réclame l'attention vigilante des autorités responsables.

Si l'on veut écarter le péril de la dépréciation monétaire, le vrai remède, d'avis des experts, est de recourir dans une plus large mesure aux impôts pour couvrir les dépenses extraordinaires et comme les impôts directs sont déjà aménagés de telle façon qu'ils ne sauraient encore être durablement aggravés sans bouleverser complètement la structure fédérative du pays, il n'y a pas d'autre solution que de renforcer les taxes indirectes.

Ce sont là de vérités irréfutables auxquelles on est bien obligé de souscrire quand on envisage la situation sans parti pris, et dont l'énoncé justifie, en principe, la perception de la taxe sur le chiffre d'affaires. Ce qui, par ailleurs, ne doit nullement nous empêcher d'exiger que soient corrigées les erreurs d'application de cette taxe en tenant compte des expériences faites.

De l'avis général, l'exposé de M. Wetter, au sujet du rôle de l'impôt sur le chiffre d'affaires dans notre économie nationale aurait dû, avoir lieu au moment de la mise en vigueur de cette nouvelle mesure fiscale. Les critiques et les réclamations auxquelles elle a donné lieu n'auraient probablement pas, dans bien des cas du moins, pris une tournure de propagande électorale et le peuple suisse se serait fait mieux juger à l'étranger. Car enfin la Suisse reste une terre privilégiée, tant au point de vue fiscal que sous d'autres rapports. Pour amortir les dépenses extraordinaires qui assurent sa vie et son indépendance, on est obligé à l'heure qu'il est d'y avoir l'exemple de tant d'autres pays d'y compléter les impôts sur la fortune et le revenu par une taxe de consommation relativement modeste si on la

compare à celle que la Suède a instituée depuis un certain temps déjà.

Notre impôt sur le chiffre d'affaires ne touche pas les denrées alimentaires de première nécessité et c'est là une de ses plus heureuses particularités, car ainsi le coût général de l'existence ne s'en trouve augmenté que d'environ 1%. Il épargne donc dans une large mesure la classe pauvre. Quant à son application qui laissait fort à désirer, les services de M. Wetter sont en train de la modifier de façon à la rendre à la fois plus équitable et plus commode. Enfin, son taux ne sera jamais augmenté par la suite, privilège que ne connaîtront pas les contributions directes.

On devra, en effet, renforcer encore les impôts sur la fortune et sur le revenu, sans quoi trois-quarts de siècles ne suffiraient pas à amortir notre dette de guerre. C'est donc au capital que l'on demandera un nouvel impôt et peut-être encore sous l'aspect d'un nouveau prélèvement, il fait déjà les plus lourds sacrifices, ce qui est parfaitement naturel. Mais il est juste qu'on le sache. Les calculs des experts mettent d'ailleurs très clairement ce fait en évidence.

L'impôt sur le chiffre d'affaires dont on escompte 50 millions par an était donc inévitable et sa suppression est absolument exclue.

LETTRE DE SUISSE

ACQUISITION ET PERTE DE LA NATIONALITE SUISSE

On se souvient qu'en décembre dernier, le Conseil fédéral avait pris un arrêté sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, arrêté qui fit l'objet de critiques de la part des commissions des pleins pouvoirs. Cet acte législatif a été abrogé et remplacé par un autre, daté du 11 novembre 1941, lequel nous apporte trois modifications importantes. Le nouvel arrêté aggrave d'abord la portée du précédent en doublant le délai, au cours duquel la nationalisation d'un étranger peut être annulée. Secondement il pose en principe que la Suisse mariée à un étranger perd la nationalité suisse. Elle n'aura la faculté de réclamer sa réintégration que si elle est condamnée à l'heimatlosat par suite de son mariage. En effet il peut se trouver que la législation du pays de son époux ne lui accorde pas la nationalité de ce dernier. On a aussi envisagé le cas du mari perdant ses droits de citoyen et n'étant pas à même de reprendre une autre nationalité. Ces dispositions simplifieront la tâche de l'administration fédérale et des consulats suisses et contribueront, d'autre part à maintenir l'unité de la famille.

LE DR. WAHLEN PARLE DU RAVITAILLEMENT DU PAYS

Autrefois, au bon vieux temps, qui ne remonte peut-être pas beaucoup plus loin que 1938, les problèmes du ravitaillement étaient réservés aux spécialistes. Aujourd'hui, chacun s'en préoccupe. C'est qu'ils nous touchent maintenant toujours de plus près. La Ligue du Gothard avait compris d'emblée la valeur du fameux plan du Dr. Wahlen pour l'extension des cultures, Elle a su le soutenir en faisant campagne en sa faveur.

C'est pourquoi, le Groupe vaudois de la Ligue du Gothard, comme M. Maurice Veillard a tenu à permettre à un public étendu d'entendre le Dr. Wahlen parler des problèmes dont il s'occupe avec sa compétence incontestée. Mieux renseignés sur les efforts que le ravitaillement du pays exige de chacun nous pourrions alors nous appliquer à y répondre.

Un des problèmes les plus délicats qu'ait à résoudre l'Office fédéral de l'alimentation est celui de prévoir une année à l'avance l'importance des efforts à demander à l'agriculture. Cette année, en particulier, la fixation de la nouvelle tranche de l'extension des cultures s'est révélée très difficile. C'est que l'exécution rapide du plan dépendait en partie du chômage qui, pensait-on, allait atteindre nos industries par suite de la rarefaction des matières premières. Ce chômage ne s'est pas produit. C'est tant mieux pour les ouvriers qualifiés, mais cela n'aide en rien l'agriculture. Elle se trouve en face d'une tâche énorme sans pouvoir disposer d'une main-d'œuvre suffisante. Au surplus, le but n'est pas tant d'augmenter indéfiniment les surfaces labourées que d'obtenir le rendement maximum qu'on

peut tirer du sol par des cultures soignées.

Bien que parlant de sols labourés, de cultures maraichères et, somme toute, de questions qui paraissent intéresser avant tout les estomacs, M. Wahlen a le mérite de ne pas rester terre à terre. Il sait peu à peu élever le débat et conduire son auditoire sur un plan supérieur, le seul où nous puissions trouver la véritable solution du problème. En effet, comme le souligne le conférencier, ce n'est pas sur un plan matériel que les grandes réalisations peuvent aboutir. Les difficultés qu'un peuple doit surmonter ne le seront jamais seulement grâce à l'organisation grâce aux moyens techniques, grâce à l'argent, mais par la foi, par l'action morale, par l'ardeur dont il saura faire preuve.

C'est là l'esprit que nous devons manifester dans tous les domaines de l'économie de guerre en face desquels la population montre maintenant après l'entraînement des débuts, une certaine fatigue qui n'est pas sans provoquer quelque tension entre différentes classes sociales. A ceux qui prétendent avoir des raisons de se plaindre, M. Wahlen montre toutes les raisons qu'ils ont au contraire de se réjouir des privilèges dont jouit la Suisse épargnée par la tourmente. Il fait à ce propos, avec esprit un petit tour d'horizon en jetant un coup d'oeil par dessus nos frontières. Les comparaisons suggestives qu'il en dégage font bien comprendre que nous devons être animés par la volonté non seulement de nous aider les uns les autres, mais encore d'aider ceux qui sont aujourd'hui dans la peine dans les pays éprouvés par la guerre.

AU FIL DES JOURS

LA PREMIERE EVASION

Tout l'été durant Grisha a joué, sans le savoir, à Robinson Crusoé. Arme d'une hache de bois de sa confection ou d'une vraie pique abyssine achetée à la foire aux puces, escroquant les sacs de sable à l'abri, il bruyaitait heureux, loin des livres et de l'encre. Il se voyait qu'à l'aveugle ses colottes déchirées en disant «Le bel âge!»

Mais la rentrée vient d'en faire un petit civilisé, chassé du cuir, nanti de devoirs et la lampe tout allumée ramène la table de Pythagore, le présent au subjunctif et les Helvètes lacustres. Reviennent également les beaux livres d'images, aux pages luisantes. Les beaux livres entrent intacts à l'ordre de neuf. Lire c'est se réfugier dans le monde imaginaire d'autrui et jusqu'au présent, Grisha n'a su que sa fan-taisie couleur de garçonne. Le jardin lui suffisait et l'éloignait du moment où l'on rêve aux îles.

Mais la nuit précède d'octobre, le silence de la chambre aux rideaux bleus ont forgé leur sortilège et, pour la première fois, un petit garçon lit tout seul une belle histoire.

Il lit lentement, en poussant du doigt chaque syllabe comme on égrené les perles d'un collier. Sa bouche prononce le mot, en silence et une nouvelle image grandit sur l'écran blanc de sa mémoire. Je suis sûr qu'il voit en couleur ce qui pour mes yeux trop rapides ne serait que description et phrases habiles d'un conteur pour enfants. Les mots inconnus, Grisha les accepte sans inquiétude comme il a accepté le mystère de la chrysalide. Désormais, l'éloquent, la jungle, le corac vont faire partie de son univers. Le voici transporté en pleine forêt vierge, suivant docilement l'homme blanc coiffé de l'épave qui, à travers un échouement de lianes, se trace une piste sûre. La chasse aux grands fauves fait haïer Grisha. C'est encore plus terrible que la sorcière effrayante de «Blanche-Neige», sa première terreur.

Pour participer à la belle histoire je suis sur ce visage limpide le reflet de ses émotions de lecteur qui ne triche pas. Elle est émouvante cette confiance honnêteté de l'enfance prête à accueillir la morale et la géographie déguisée, la fable et le merveilleux. A la poursuite d'un lapin, Alice peut s'enfuir et ne point se retrouver. Plus tard, c'est toujours à nous-mêmes que nous donnons rendez-vous dans les livres. Fruits du temps, la comparaison, le jugement s'interposent entre la page lue et l'esprit et chaque lecteur à sa manière propre de traduire, de transposer. Sa manière propre de traîner.

Lentement Grisha lit, fait halte devant les illustrations, revient en arrière comme on se retourne avant de quitter un beau paysage. Tête penchée il fait connaissance avec une autre qualité de plaisir moins spontané presque perdue et lourd de devenir. Il apprend un nouveau jeu qui enchaîne et libère en confiant toutes les joies imaginaires et leur tourment.

Et comme un peu inquiète devant cette première évasion. J'interroge le regard limpide arrêté net par le mot FIN. Grisha m'avoue à la fois son premier désir d'horizon chimérique et sa curiosité prudente:

«Quand je serai grand je voudrais voir une forêt, mais un tout petit vierge».

(Progress) JEANNE ARACHE

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE

Nous recevons de la Croix-Rouge du Caire, la lettre ci-dessous:

Le Comité International de la Croix Rouge de Genève, présidé par le Professeur Max Huber, au cours de ces deux dernières années a dû élargir le cercle de ses activités de façon considérable. Par l'intermédiaire de l'Agence Centrale des Prisonniers de Guerre, à Genève, il veille à l'application dans les divers pays belligérants, des Conventions de Genève de 1929, ayant trait à l'amélioration du sort des blessés et malades dans les armées ou campagnes, et au traitement des prisonniers de guerre; il s'intéresse au sort des internés civils, distribue des secours de toute nature aux prisonniers de guerre, aux internés civils, et jusqu'à un certain point aux populations civiles. Son rôle le plus important est celui de concentrer tous les renseignements concernant les prisonniers et de les transmettre le plus rapidement possible aux pays d'origine des prisonniers. De plus il s'efforce d'établir ou de maintenir le contact entre les prisonniers et leurs familles et permet aux familles dispersées de se retrouver et de se regrouper.

En tant que Suisses, nous devons être fiers de ce que le Comité International de la Croix Rouge soit une institution exclusivement suisse dont le rôle hautement humanitaire est incontesté de tous; il mérite de trouver l'appui de tous les citoyens suisses, d'autant plus que nous avons eu l'immense privilège de rester à l'abri des misères de la guerre.

Le Comité International de la Croix Rouge vient de réorganiser et d'élargir sa représentation au Caire, et de cet effet une nouvelle délégation est arrivée de Suisse composée du Dr. A.L. Vischer de Bâle, du Dr. Pierre Descœudres de La Chaux-de-Fonds et Mlle Marthe Hentsch de Genève. Cette nouvelle délégation a à faire face à un travail considérable et sans cesse augmentant; aussi pour conserver à la délégation du Comité International de la Croix Rouge au Caire un caractère essentiellement suisse, ont-ils besoin d'une large collaboration de la colonie suisse en Egypte. Quelle que soit la nature de l'aide qui lui sera apportée, elle sera la bienvenue et contribuera à fortifier la volonté du peuple suisse à assumer une tâche humanitaire dans le cadre d'une stricte neutralité. Ces nouvelles collaborations, vivant loin de la Mère Patrie, viendront ainsi grossir le rang de nos compatriotes qui, tant à Genève qu'à Bâle, Zurich et autres localités en Suisse, travaillent sans relâche à l'œuvre du Comité International de la Croix Rouge.

Le Comité International de la Croix-Rouge communique d'autre part à la presse, que d'accord avec M. le Dr. Georges Vaucher, qui a représenté bénévolement et avec tant de zèle depuis plus de deux ans le Comité en Egypte et dans le Proche-Orient, il a été procédé à une réorganisation de la représentation du Comité au Caire. Désormais M. le Dr. Vaucher demeurera chargé des rapports avec les autorités égyptiennes tandis que les rapports avec les autorités militaires britanniques et la visite des camps et hôpitaux de prisonniers de guerre seront du ressort de la mission à la tête de laquelle le Comité a placé le Dr. A. L. Vischer, assisté de Mlle. Marthe Hentsch et du Dr. Pierre Descœudres.

PENSEE

Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer.

NOUVELLES DE SUISSE

LES DIVIDENDES EN SUISSE

Berne, 31 déc. — Il existe en Suisse près de 2000 sociétés anonymes dont une minorité, cela va sans dire, voient leurs titres cotés en bourse. Cependant, le marché suisse des actions n'en est pas moins actif. Témoignent l'importance des places bancaires de Bâle, de Zurich, de Genève, de Lausanne et de Berne.

Le nombre des titres échangés qui, malgré la guerre s'est sensiblement accru en 1941 est l'indice des actions qui atteint à l'heure actuelle 180% du capital versé, c'est-à-dire 15 points en moins que le maximum d'octobre 1938. Le cours élevé des actions suisses n'a pas pour cause essentielle une abondance monétaire, résultat du circuit fermé des capitaux ou des épargnants qui s'efforcent de placer, surtout dans les valeurs réelles, le résidu jusqu'à présent et même encouragé au rendement régulier et suffisant du capital actions des entreprises.

Il y a quelques années, certaines catégories de sociétés anonymes avaient recouru à des dividendes de prestige. C'était le cas des banques en particulier. Leurs dividendes qui souvent n'avaient pas été gagnés au cours de l'année, devaient leur assurer auprès du public le prestige grâce auquel leurs grandes opérations de crédit se trouvaient facilitées.

Cette mentalité dangereuse n'a heureusement pas survécu à la crise économique d'avant-guerre.

De son côté, le public de placement a, depuis lors, complété son éducation. Il considère à l'heure actuelle la valeur intrinsèque d'une action et son rendement immédiat. Il en est résulté une situation nouvelle à la Bourse. Les valeurs suisses de première classe, qui ne donnent momentanément aucun dividende, sont cotées presque au pair, tandis que les titres qui représentent des intérêts dans des pays en guerre se situent à des cours dérisoires, malgré les importants dividendes qu'ils assurent aux actionnaires.

On croit même distinguer dans la politique des dividendes des principales sociétés suisses une tendance contraire à celle qui prévalait il y a dix ans. Des entreprises sont enclines à réduire la répartition qu'elles font à leur capital par actions, préférant constituer des réserves ou des matières premières, amortir leur emprunt, parfois même les rembourser intégralement et surtout améliorer leur outillage, poursuivre les études scientifiques afin d'être prêts à jouer un rôle dans l'économie européenne de demain.

Nous n'avons pas connaissance de cas dans lesquels des actionnaires fâchés se seraient plaints du fait qu'ils ne touchent pas toujours le dividende que leurs sociétés devraient leur accorder. Ils comprennent au contraire que l'essentiel est aujourd'hui de conserver intact son capital, sans se livrer à une dangereuse chasse aux gros dividendes.

Dans leur ensemble, les actions cotées en Suisse sont rentées à raison de 4% de leur nominal. Quelques-unes seulement assurent à leurs propriétaires des répartitions de 8 et parfois de 10%.

Tandis que dans tous les pays européens les dividendes ont été limités depuis deux ans à 6% généralement, et que le surplus s'en va grossir les recettes de l'Etat, les Sociétés suisses ne sont encore tenues par aucune restriction et si leurs dividendes doivent être finalement limités, ils le seront probablement à 8%. En revanche, l'impôt sur les coupons qui était de 6% jusqu'en 1940, a passé aujourd'hui à 11%. Il est prélevé à la source et de la sorte aucun actionnaire n'y échappe.

En résumé, on peut affirmer que si les actionnaires en Suisse payent leur tribut à la défense nationale, les dividendes qu'ils encaissent n'en sont pas moins raisonnables. Leur stabilité reflète celle de l'économie du pays qui ne laisse pas d'étonner dans une Europe en pleine transformation.

LE SERVICE AERO-POSTAL

Berne, 31 déc. — Les correspondances par avion surtaxées à destination de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale seront transportées exclusivement par la voie Lisbonne New-York, puis de là par la ligne New-York, Lima, Buenos-Aires, Rio-de-Janeiro.

RESULTATS DU RECENSEMENT FEDERAL

Berne, 31 déc. — Selon les résultats provisoires du recensement fédéral du 1er décembre, le canton de Vaud a une population de 341.700 habitants soit 10.000 de plus qu'en 1930. Le canton de Glaris a 5.280 âmes.

UNE NOUVELLE SECTION A L'AGENCE DES PRISONNIERS DE GUERRE A GENEVE

Genève, 31 déc. — On a appris avec intérêt, par un communiqué du Comité international de la Croix Rouge à Genève, que l'agence centrale des prisonniers de guerre, installée à Genève possède maintenant un service spécial, dit «Section coloniales».

Ce qui a motivé cette spécialisation, c'est le nombre des soldats coloniaux des armées françaises faits prisonniers en mai et juin 1940 et qui se trouvent encore en captivité en Allemagne.

Le service colonial s'efforce donc d'établir ou de maintenir les relations entre ces soldats et leurs familles qui se trouvent en Algérie, en Tunisie, au Maroc, à Madagascar ou en Afrique centrale.

Le travail ne va pas sans certaines difficultés d'ordre linguistique qui exigent le concours d'une trentaine d'experts en dialectes africains.

LE NOUVEL AN AU PALAIS FEDERAL

Berne, 1er Janv. — Le Palais fédéral à Berne a vu se dérouler dans la matinée la cérémonie traditionnelle de la réception diplomatique du Nouvel-An.

Ce fut tout d'abord le Général Guisan qui vint présenter ses vœux au nouveau président de la Confédération. Puis les représentants des autorités cantonales, communales et bourgeoises de Berne, en front tantant,

LE CODE PENAL EN VIGUEUR

Berne, 1er Janv. — Ce premier janvier 1942 voit entrer en vigueur le Code pénal suisse unifié qui fut après 40 ans de préparation, adopté par le peuple en 1938.

LE TEMPS EN SUISSE

Berne, 2 Janv. — La Fédération suisse de ski et du Club alpin suisse communiquent que le beau temps est persistant et que le danger d'avalanches a diminué. Sur les pentes recouvertes par la neige poussée par le vent dans les cols et dans les ruptures de ponts sont à craindre.

AU PARTI RADICAL-DEMOCRATIQUE

Berne, 3 Janv. — L'assemblée extraordinaire des délégués du parti radical démocratique suisse, avait chargé le grand Comité central du parti de prendre une décision sur l'initiative concernant l'élection du Conseil fédéral par le peuple et l'augmentation de 7 à 9 du nombre des Conseillers fédéraux.

Le Grand Comité central a décidé de recommander le rejet de l'initiative soumise aux électeurs le 25 janvier, considérant qu'une autre initiative donnera aux électeurs la possibilité de se prononcer sur l'augmentation du nombre des Conseillers fédéraux indépendamment de la question de l'élection du Conseil fédéral par le peuple.

Le Comité central a ensuite adopté une résolution au sujet de la proposition de la famille. La résolution fait valoir que l'initiative lancée par le parti catholique-conservateur n'apporte aucune proposition concrète. Elle exprime l'espoir que la Confédération, les cantons et les communes pourront prendre des mesures d'ordre pratique tendant à la protection de la famille.

Le Comité central espère que son contre-projet sera bientôt présenté par les Chambres fédérales.

LES COMPTES DES MANIFESTATIONS DE SCHWYTZ

Berne, 4 Janv. — Les comptes des manifestations de Schwytz et du Grütli viennent d'être établis.

Y compris les subventions de la Confédération, du canton et le produit de la Collecte de la Fête fédérale de 1941 les comptes indiquent un excédent de recettes de 75.000 frs.

Sur ce montant, une somme de 50.000 frs. a été versée au Don National.

DECES D'UN CONSEILLER D'ETAT

Bâle-Campagne, 4 Janv. On vient d'annoncer la mort de Hans Fischer, Conseiller d'Etat, âgé de 77 ans.

M. Fischer a succombé à une pneumonie. Il représentait le parti des «Paysans».

Il était chargé du Département des Finances et en même temps du Département militaire d'Etat-Campagne.

ACCIDENT DE MONTAGNE

Davos, 4 Janv. — Dans la région de Davos, un groupe de 3 excursionnistes fut surpris par une avalanche.

Une jeune femme de Zurich, Werner Koller, fut enseveli sous la neige.

Les recherches furent immédiatement effectuées. Quant on parvint à la retrouver, il avait succombé.

PAS DE CHAMPIONNAT DE SKI EN ALLEMAGNE

Berne, 4 Janv. — On a appris avec une certaine consternation la décision prise par les autorités supérieures du sport allemand, de supprimer les championnats internationaux de ski qui devaient se dérouler en février prochain à Garmisch.

Hier précisément les candidats respectés d'un premier éliminatoire s'alignaient en vue de la désignation de la meilleure patrouille militaire suisse qui prendrait part au concours dans cette spécialité.

Onze équipes se disputèrent sur un difficile parcours dans la région d'Engelberg.

Ce fut à l'arrivée de cette dure lutte que les concurrents apprirent que des raisons importantes avaient décidé les organisateurs allemands à abandonner le championnat promis.

Il est probable qu'en guise de consolation, on mette sur pied à l'intention des participants qui s'étaient soumis à un entraînement sévère, un concours d'été d'été qui pourrait trouver place dans le cadre des championnats militaires nationaux qui doivent avoir lieu à Davos dans quelques semaines.

UN PROCES CONTRE DES COMMUNISTES

Zurich, 4 Janv. — Treize ouvriers et une femme dont une partie seulement ont été affiliés au parti communiste, ont comparu devant le tribunal de district pour infraction à l'arrêté du Conseil fédéral du 6 août 1940 sur les mesures contre l'activité communiste et anarchiste et à l'arrêté du 28 novembre 1940 sur la dissolution du parti communiste en Suisse.

L'infraction consistait surtout dans la distribution de journaux et de tracts communistes illégaux et la participation à la diffusion de papillons à l'occasion du 1er août 1941. Le tribunal a prononcé des peines allant de quatre jours à trois semaines de prison. Un accusé a été libéré. Le tribunal a accordé le sursis.

LE TRAFIC DES C.F.F. PENDANT LE NOUVEL AN

Berne, 5 Janv. — Pendant les jours de l'an le nombre des voyageurs transportés par nos Chemins de fer fédéraux a été plus élevé qu'il y a un an et que durant les fêtes de Noël.

Fait singulier, nos C.F.F. n'ont organisé que 24 trains de transport contre 359 il y a un an.

Le public disposait de plusieurs jours de vacances, car les administrations

LA SEMAINE EN SUISSE

(Suite de la 1ère page)

publiques et les entreprises privées avaient fermé du 31 décembre au 4 janvier au soir de sorte que le trafic a pu se répartir sur plusieurs jours ce qui a permis une meilleure organisation des trains réguliers. C'est pourquoi aussi il y a eu plus de voyageurs.

Les conditions de la neige ayant été bonnes et le vent favorable, le trafic des sports d'hiver a été plus important qu'à Noël.

Berne a expédié 87 trains de renfort, Zurich 86, Lausanne 40 et Genève 18.

LA SECONDE MISSION SANITAIRE SUISSE POUR LE FRONT ORIENTAL

Berne, 5 Janv. — La seconde mission sanitaire suisse qui doit partir pour le front oriental s'est réunie ce matin à Berne pour entendre les dernières instructions.

Elle se compose de 70 personnes: médecins, secrétaires, infirmières, garde-malades, motocyclistes etc.

Comme la première mission, elle restera 3 mois sur le théâtre des opérations pour soigner les blessés des deux camps.

Les participants sont venus de toutes les régions de la Suisse et seront, pour tout ce qui concerne le service de santé, sous la direction d'un médecin.

La mission partira très prochainement.

A LA SOCIETE SUISSE DES ETUDIANTS

Berne, 5 Janv. — La Société des Etudiants suisses qui groupe plus spécialement la jeunesse universitaire catholique a organisé deux journées de discussion consacrées aux questions sociales et plus particulièrement à la protection de la famille.

Les participants, après avoir entendu des exposés de professeurs de Fribourg et de Lucerne, discutèrent du problème de la main d'oeuvre à la campagne, ainsi que du logement des familles à la campagne.

L'ORGANISATION DU RATIONNEMENT

Berne, 6 Janv. — Dans un exposé très complet, M. Muggli, chef de la section du rationnement de l'Office de guerre pour l'alimentation, a donné aux journalistes de la ville fédérale un aperçu de la complexité des problèmes que pose la mise en oeuvre du rationnement alimentaire d'un pays comme la Suisse.

Il a bien appuyé sur le fait que sa conférence n'était pas destinée à accompagner l'édiction d'une nouvelle mesure urgente de restrictions, comme c'est souvent le cas quand la presse est réunie dans le grand salon de l'ancien Bernhof. Il a simplement voulu répondre à la curiosité du public qui se demandait souvent comment et pourquoi on a décidé en haut lieu d'attribuer à chaque habitant 250 grammes de riz pour le mois de novembre plutôt que 300, pourquoi on n'augmentait pas le nombre des coupons supplémentaires de repas, pour quelle raison certains produits tombent sous le coup du rationnement et pas d'autres qui leur sont pourtant apparentés, etc.

LA COMPOSITION DE LA DELEGATION DES AFFAIRES ETRANGERES

Berne, 6 Janv. — La Délégation des Affaires étrangères est maintenant composée du Président de la Confédération, M. Etter, et des Conseillers fédéraux Pilet-Golaz et Wettler.

LA SECONDE MISSION SANITAIRE SUISSE

Berne, 6 Janv. — La seconde mission sanitaire suisse pour le front oriental est dirigée par le Capitaine Arnold. Un médecin, s'occupera de toutes les questions touchant au service de santé.

L'EQUIPE SUISSE DE FOOTBALL BATTUE A LISBONNE

Berne, 6 Janv. — L'équipe suisse de football qui s'était rendue ces derniers jours à Madrid puis à Lisbonne, a été battue par l'équipe portugaise par 5 buts à zéro.

PROMOTIONS

Berne, 6 Janv. — Dans sa dernière séance, le Conseil fédéral a approuvé la liste des promotions militaires des officiers supérieurs.

Dans cette liste on peut voir figurer un nouveau divisionnaire, le Col. Gugler, commandant depuis le mois de mai 1939.

Le Col. Gugler est âgé de 54 ans. En 1920 il était passé au service de l'Instruction des troupes de forteresse comme Lieutenant-Colonel et commandant d'un régiment d'artillerie motorisée.

UNE CHARTE DES LIBERTES MUNICIPALES VIEILLE DE 650 ANS

Berne, 6 Janv. Le 1er janvier 1942, la petite commune de Biasca, dans le Tessin, a fêté les 650 ans de la Charte des libertés municipales.

C'est en effet le 1er janvier 1292, dont cinq mois après la conclusion du Pacte fédéral que la petite commune tessinoise reçut un document d'affranchissement de la tutelle d'une puissante famille de Locarno.

C'est la un événement significatif du grand mouvement de libération des communes de l'Italie et de l'Allemagne que l'on constate au XIIIe siècle, mais qui n'a donné de résultat durable qu'au cœur des Alpes, puisqu'il a abouti à la constitution d'un état: la Suisse.

LA SEMAINE EN SUISSE

(Suite de la 1ère page)

gouvernementale aurait soulevé de très violentes protestations. Mais cette fois-ci tout le monde s'incline car il s'agit d'une oeuvre de salubrité nationale. Il s'agit même d'un élément très important de la défense nationale, qui n'est pas seulement militaire, mais aussi d'ordre intellectuel.

Rester maître dans sa maison, comme le charbonnier, cela ne revient pas à garder les frontières et à s'armer en vue d'une tentative éventuelle d'invasion, cela suppose que nous restions maîtres de nos destinées à l'intérieur de notre pays et que les influences étrangères soient bannies dans la mesure où elles nous sont nuisibles.

Cette affaire peut paraître de minime importance et de portée très restreinte. Un pourrait être tenté même de la considérer comme étant de caractère strictement professionnel, n'intéressant que les journalistes et les éditeurs. En fait la mesure du Conseil fédéral ressortit à la défense de notre indépendance nationale et c'est pourquoi il vaut la peine d'en parler.

D'ailleurs, si paradoxal que cela puisse paraître, cette limitation de nos libertés n'est acceptée que parce qu'elle est temporaire, parce que les circonstances de l'état de l'Europe l'exigent. Mais nous sommes tous fermement décidés à restaurer la liberté de la Presse le plus tôt possible. Elle aura à souffrir de luttes contre les ingérences étrangères si celles-ci avaient l'occasion de se manifester.

Tant que nous resterons entre Suisses, ce danger sera écarté pour une bonne part et plutôt que de prendre des mesures contre toute la Presse on peut faire appel à son sens de la discipline nationale. Ce la vaut mieux, non seulement pour la Presse elle-même mais pour le pays tout entier.

DERNIERES NOUVELLES

LA SUISSE REPRESENTERA LES INTERETS JAPONAIS EN AUSTRALIE

Berne, 6 Janv. — Une information vient de parvenir à peine selon laquelle le Consul général de notre pays à Sidney se chargera des intérêts japonais en Australie.

LE SECOND CAMP DE JEUNES SKIERS VIENT DE SOUVRIRE

Berne, 6 Janv. — Aujourd'hui, à Montana, vient d'être inauguré le second camp de jeunes skieurs.

500 jeunes garçons venus de tous les cantons suisses sont arrivés dans la petite cité valaisanne. Fièrement ils ont défilé devant le Général Guisan, sur la place principale, décorée de drapeaux, ils ont entendu une allocution du Lieutenant-Col. Henri Guisan, Président de la Fédération suisse des Clubs de ski qui déclara le camp ouvert.

Puis le Général prit la parole et rappela aux participants l'importance de cette réunion importante sportive d'abord, nationale aussi car ces garçons apprendront ce que sont les cantonnements militaires. Ils apprendront surtout ce qu'est la bonne entente entre Confédérés.

Ajoutons aussi que c'est Mme Guisan qui veillera sur le camp de jeunesse de Montana.

Dans quelques jours un camp pour les fillettes s'ouvrira à Wengen dans l'Oberland bernois.

LA COMPOSITION DE LA DELEGATION DES AFFAIRES ETRANGERES

Berne, 6 Janv. — La Délégation des Affaires étrangères est maintenant composée du Président de la Confédération, M. Etter, et des Conseillers fédéraux Pilet-Golaz et Wettler.

LA SECONDE MISSION SANITAIRE SUISSE

Berne, 6 Janv. — La seconde mission sanitaire suisse pour le front oriental est dirigée par le Capitaine Arnold. Un médecin, s'occupera de toutes les questions touchant au service de santé.

L'EQUIPE SUISSE DE FOOTBALL BATTUE A LISBONNE

Berne, 6 Janv. — L'équipe suisse de football qui s'était rendue ces derniers jours à Madrid puis à Lisbonne, a été battue par l'équipe portugaise par 5 buts à zéro.

PROMOTIONS

Berne, 6 Janv. — Dans sa dernière séance, le Conseil fédéral a approuvé la liste des promotions militaires des officiers supérieurs.

Dans cette liste on peut voir figurer un nouveau divisionnaire, le Col. Gugler, commandant depuis le mois de mai 1939.

Le Col. Gugler est âgé de 54 ans. En 1920 il était passé au service de l'Instruction des troupes de forteresse comme Lieutenant-Colonel et commandant d'un régiment d'artillerie motorisée.

UNE CHARTE DES LIBERTES MUNICIPALES VIEILLE DE 650 ANS

Berne, 6 Janv. Le 1er janvier 1942, la petite commune de Biasca, dans le Tessin, a fêté les 650 ans de la Charte des libertés municipales.

C'est en effet le 1er janvier 1292, dont cinq mois après la conclusion du Pacte fédéral que la petite commune tessinoise reçut un document d'affranchissement de la tutelle d'une puissante famille de Locarno.

C'est la un événement significatif du grand mouvement de libération des communes de l'Italie et de l'Allemagne que l'on constate au XIIIe siècle, mais qui n'a donné de résultat durable qu'au cœur des Alpes, puisqu'il a abouti à la constitution d'un état: la Suisse.

LA SEMAINE EN SUISSE

(Suite de la 1ère page)

pendant, si l'on en juge par certains signes qui ne trompent pas, cette lutte politique ne ressemblera en rien à de précédentes campagnes électorales. Notre peuple a un trop grand besoin d'union nationale réelle, il est trop conscient de la gravité des temps actuels pour compromettre notre profonde cohésion par des querelles, de partis et des violences de langage dont il resse toujours quelque chose.

Bien entendu on se disputera ferme mais de part et d'autre on fera un effort pour rester objectif et modéré. Personne d'ailleurs ne s'en plaindra.

Cependant, en attendant les prochaines élections, nous allons, si vous le voulez bien, jeter un bref regard en arrière.

En effet, au cours de sa dernière séance de l'année, le Conseil fédéral a pris trois arrêtés qui concernent la Presse, plus spécialement le régime auquel la Presse est soumise pendant la guerre.

Tout d'abord le Conseil fédéral a décidé de ne plus attribuer la tâche du contrôle de la Presse au Commandement de l'Armée, mais de l'assumer lui-même.

Ensuite il a précisé les pouvoirs des organismes chargés de contrôler les écrits politiques, économiques et militaires, ainsi que les livres et les brochures. Il a énuméré les conditions qu'il faut réunir pour obtenir l'autorisation de lancer un nouveau journal ou d'ouvrir une nouvelle agence de Presse.

Au fond, si nous y regardons de très près, il n'y a rien de très nouveau dans ces trois arrêtés, en dépit des apparences.

Si le Conseil fédéral a décidé de se subordonner directement le service du contrôle de la Presse de l'Etat Major, il n'a pas innové. Il a donné une forme légale à une situation de fait qui existait depuis longtemps. En réalité il exerceait une très grosse influence sur ce service qui ne dépendait que dans une large mesure du commandement de l'Armée.

Quant au second arrêté, c'est à dire à la censure des livres et des brochures en fait les livres et les brochures étaient soumis aux mêmes règles que les quotidiens et les périodiques. Il ne s'agissait seulement que d'organiser ce contrôle avec plus de rigueur.

Enfin le Conseil fédéral a précisé les conditions dans lesquelles les journaux peuvent ouvrir de nouvelles agences. Là aussi il n'a fait que codifier une situation de fait. Expliquons-nous.

En septembre 1939, le Conseil fédéral avait décidé d'interdire purement et simplement le lancement de nouveaux journaux. Cette décision s'imposait. Elle s'inspirait des très malheureuses expériences que l'on a faites au cours de la précédente guerre.

Pendant les 4 années de guerre, de 14 à 18, on avait assisté au lancement de nouveaux journaux qui, tous étaient entre les mains de la propagande étrangère. Ils naviguaient sous une bannière suisse, ils avaient réussi à prendre des Suisses à leur service, mais en fait ce camouflage il s'agissait d'instruments de la propagande étrangère qui voulait ainsi influencer notre opinion publique.

C'est ce qu'aujourd'hui on a voulu à tout prix éviter. Cela paraissait d'autant plus nécessaire que le régime de la Presse au cours de la présente guerre n'avait rien de commun avec celui qu'elle bénéficiait autrefois.

On a limité la liberté de la Presse. Et du moment que nos journaux ne jouissaient plus d'une très grande liberté de mouvement et de faire le jeu d'une influence étrangère il fallait bannir celle-ci.

Mais on s'est rapidement aperçu que cette interdiction de publier de nouveaux journaux n'était pas applicable. Il n'y avait pas de raison d'empêcher de faire paraître un journal ou une revue, si les désirs de la vie politique ne casse d'évoluer. Il peut se grever de nouveaux partis. Dans la mesure où il ne s'agit pas de mouvements subversifs, il n'y a pas de raison de les priver des moyens de propagande dont ils ont besoin, ce qui pourrait leur mettre en état d'infériorité par rapport à leurs concurrents.

C'est pourquoi le Conseil fédéral a fait des exceptions toutes les fois — En outre on s'est aperçu qu'il pouvait arriver qu'un journal existant transformé, soit en changeant son titre, soit en changeant son mode de publication, soit en passant d'un groupe de financiers à une autre.

Il était assez clair que des modifications de ce genre pouvaient être dangereuses et que la propagande étrangère pouvait profiter de pareilles occasions pour s'infiltrer dans la Presse suisse. Or l'interdiction ne touchait pas ce genre de transformation. C'est pourquoi le Conseil fédéral a pris mardi dernier un nouvel arrêté en la matière. Il a maintenu en principe son interdiction de lancer de nouveaux journaux mais il a précisé sous quelles conditions il serait prêt à autoriser la parution ou les transformations de détails.

En fait le Conseil fédéral peut avoir la garantie absolue que tous les journaux paraissant dans le pays ne peuvent être financés que par des capitaux suisses. La direction et la rédaction de ces journaux doit être entre les mains de citoyens suisses. Dorénavant, même pour transférer un paquet d'actions d'un journal ou d'une maison d'édition, il faudra obtenir une autorisation officielle.

Comme vous le voyez, il s'agit d'une ingérence très profonde de l'Etat dans les affaires intérieures de nos journaux.

En d'autres temps, cette initiative



ED. LAURENS
La cigarette de qualité par excellence

QUELQUES SPECIALITES RECOMMANDEES:

Laurens - Extra...	P.T. 10	les 20 cigarettes
Surfine	» 8	» » »
Prince de Monaco	» 7	» » »
Fine No. 16	» 6	» » »
Filtra (en tabac d'Orient ou de Virginie)	» 5	» » »

PIERRE BEGUIN.

MISR SHIPPING S.A.E.
AMALGAMATING THE EGYPTIAN BRANCHES OF
COX & KINGS (Agents) Ltd.
Clearing & Forwarding — Transport — Storage — Insurance — Passage & Tourist Agents.

General Contractors.
General Agents for: Misr Airlines, Cunard White Star Line, Law Union & Rock Insurance Co. Ltd., London.

Head Office, Cairo: Rue Ibrahim Pacha, Tél. 46303, 45960.
Alerandria: 30, Rue Chérif Pacha, Tél. 25025, 26001.
Port-Saïd: Quay Sultan Hussein, Tél. 2921.

Agents & Correspondents all over the World.

SONGEZ PLUS TARD!
A SUREZ-VOUS
LA GENEVOISE
COMPAGNIE D'ASSURANCES
SUR LA VIE

FONDEE EN 1878

Immeuble propriété de «La Genevoise»
Directeur pour l'Orient :
Dr. GEORGES VAUGHER
21, Avenue Fouad I, Le Caire
Bureau d'Alexandrie :
18, Rue Fouad 1er

Capital et réserves : 220 millions de francs suisses

«La Genevoise» a investi en Egypte plus que 100 0/0 des réserves de assurances contractées dans ce pays.

De plus, la fortune libre de la Compagnie placée en Suisse, constitue une garantie supplémentaire pour tous ses assurés.

CARLTON
Genevoise Building
The most up-to-date residential hotel in Cairo (Sh. Fouad 1er).

Every room with:
Exterior aspect, private bath or shower; and telephone.

Central Heating — Two Lifts — Bar — Restaurant
Service Flats on Special Terms

English Management. Tel. 46231-2

LE PREMIER JANVIER 1942 A LA LEGATION SUISSE AU CAIRE

Le discours de M. A. Brunner Chargé d'Affaires de Suisse en Egypte

(Suite de la page 1)

En effet, malgré les difficultés croissantes et dans le cadre des restrictions consécutives au blocus, il a jusqu'ici été possible de maintenir certains échanges économiques avec les deux groupes de belligérants. Mais l'année écoulée a malheureusement vu une sévère aggravation des mesures de blocus et de contre-blocus et les tous récents événements politiques vont rendre plus difficiles encore le problème de notre ravitaillement tant en matières premières qu'en produits alimentaires, problèmes qui restent pour notre Pays une question vitale.

Si notre économie nationale se ressent profondément de ces difficultés considérables, la population suisse n'a toutefois, au point de vue alimentaire, pas encore manqué de l'essentiel grâce à l'organisation de l'économie de guerre qui avait été préparée dès le temps de paix. C'est ainsi que certaines mesures préventives de rationnement, un sévère contrôle des prix et la constitution de réserves ménagères ont permis d'éviter de trop graves perturbations dans le passage de l'économie de paix à celle de guerre. Puis, pour suppléer à la défaillance croissante des importations il a fallu se résoudre à une politique d'autarchie alimentaire et au cours de l'année écoulée tout le Pays s'est mis à travailler avec ardeur à la réalisation du vaste plan d'extension des cultures dont vous avez tous entendu parler sous le nom de plan Wahlen. Le retour à la terre d'une nombreuse main-d'œuvre, le défrichement et l'assainissement de terrains incultes ou marécageux et combien d'autres mesures de rationnement et de contingentement, tendent toutes à organiser et à assurer le ravitaillement du pays. Tous ces efforts exigent une union étroite entre l'économie publique et privée, de la cohésion, la subordination de l'individu à l'ensemble, une stricte discipline, en un mot: le sens de la communauté. Confédération, Cantons, Communes et particuliers s'entraident mutuellement pour la sauvegarde de la nation.

Et pendant ce temps, notre Armée a continué à monter la garde aux frontières tout en prenant elle aussi, pendant les périodes de démobilisation partielle, part au travail des champs, de l'usine et de la ville.

Chers Compatriotes, Ils sont certainement nombreux ceux de nos concitoyens qui, cette nuit en Suisse, lorsque les cloches ont salué la nouvelle année, ont dû se demander avec anxiété ce que 1942 nous réserve. Et je dirai que c'est un bonheur pour nous que l'avenir reste impénétrable car cela nous permet, malgré les pires conjonctures, de conserver l'espoir en des temps meilleurs. Nous pouvons être reconnaissants que notre Pays ait pu rester ce qu'il est et nous devons avoir foi en l'avenir. Certes, il faut parfois un grand effort pour tirer du passé les enseignements pour le présent et l'avenir. On cède en effet trop facilement à la tentation de ne considérer que le résultat final et l'aboutissement d'une évolution historique, sans se représenter clairement combien il a parfois fallu d'efforts, d'échecs et de patience pour réussir à élaborer une œuvre durable. Ceux qui ont posé les bases de notre Confédération n'étaient ni des paresseux ni des satisfaits mais bien des hommes qui savaient prendre leurs responsabilités et leur part de tribulations. C'étaient des hommes modestes qui ont lutté pour leur dure existence et, lorsque tout n'allait pas pour le mieux dans le Pays, ils n'ont perdu ni le courage ni la foi ni la confiance dans leur communauté. Les dissensions, les restrictions, les injustices et les privations du moment présent seront appréciées un jour par les historiens comme un malaise momentané, une maladie de croissance, qui n'est rien en comparaison de l'évolution de la Nation au cours des âges. N'oublions pas qu'outre son aspect politique et juridique le serment du Grütli a été avant tout le serment de cœurs vaillants. Puisse Dieu aider chaque SUISSE à conserver ce même cœur vaillant pour la nouvelle année qui s'ouvre. Chers Compatriotes, je lève mon verre à la santé et à la prospérité de Sa Majesté le Roi FAROUK, de nos Hôtes et de notre chère Patrie. Qu'ils vivent!

AU CAIRE

Parmi nos Sociétés...

Cercle Suisse du Caire

Le Vendredi 16 Janvier à 9 h. p.m. le Cercle Suisse aura le plaisir de recevoir en ses locaux la Délégation du Comité International de la Croix Rouge qui vient d'arriver en Egypte.

Monsieur le Dr. A. Vischer, chef de la Délégation, fera une causerie sur :

«LA TÂCHE DU COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE DANS LA GUERRE ACTUELLE».

Le Comité du Cercle Suisse espère que tous les membres de la Colonie viendront nombreux au Cercle ce jour là pour entourer nos hôtes et leur souhaiter la bienvenue en Egypte.

LA RECEPTION DU 1er JANVIER A LA LEGATION DE SUISSE AU CAIRE

Comme chaque année, toute la colonie suisse du Caire a été l'hôte de M. et Mme. Brunner dans leur belle résidence de Garden City. Plusieurs Suisses de passage au Caire ainsi que les membres de la Délégation du Comité International de la Croix Rouge récemment arrivée au Caire, s'étaient joints aux invités du représentant de notre pays en Egypte.

Comme toujours à pareille date et en pareil lieu, la réception fut des plus cordiales.

M. Brunner prenant la parole, adressa aux Suisses présents, ainsi qu'à tous les Suisses d'Egypte, le message de circonstance que nous reproduisons en tête de ce numéro, le premier de la 17ème année du Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient.

Au nom de la Colonie suisse du Caire un télégramme fut envoyé à nos autorités fédérales à Berne, les assurant à l'occasion de la nouvelle année, de l'attachement, de la confiance et de la gratitude de nos Compatriotes d'Egypte.

Des vœux cordiaux furent échangés de part et d'autre et nous exprimons à M. et Mme. Brunner l'effrénée reconnaissance de tous leurs hôtes réunis grâce à eux, au début de cette nouvelle année en une grande famille helvétique et dans une atmosphère faite de joie et de cordialité.

DONATION

La SOCIETE SUISSE DE SECOURS DU CAIRE a reçu en mémoire de feu Mme. Dr. Hegi la somme de P.T. 300 de M. & Mme. T. Hartmann, auxquels elle exprime ses meilleurs remerciements.

BOITE AUX LETTRES

Nous remercions vivement la dame suisse qui, à l'occasion des fêtes a bien voulu adresser au Journal Suisse. « en son nom ainsi qu'au nom de beaucoup » ses remerciements au sujet du journal et « du bien que sa lecture leur a apporté semaine après semaines.

Nous n'avons jamais été gâtés, à vrai dire, sous le rapport de ces témoignages d'affection sympathique.

Celui-ci nous a d'autant plus touchés que son auteur a tenu à nous écrire en français bien que ce ne soit pas sa langue maternelle. Nous l'aurions lue avec le même plaisir en allemand mais nous tenons à remercier tout spécialement notre correspondante de son geste amical. Notre seul regret est qu'elle n'ait pas cru devoir signer sa lettre et de ne pouvoir ainsi la remercier personnellement de ses lignes qui nous ont touchés et encouragés.

A l'heure de mettre sous-presses nous n'avons malheureusement pas reçu le compte-rendu de la fête de l'Ecole Suisse du Caire. Nous le publierons dans le prochain numéro.

A ALEXANDRIE

Parmi nos Sociétés...

AUX DAMES DE LA COLONIE

CAUSERIES SUR L'HISTOIRE SUISSE

La prochaine conférence qui sera donnée par M. Jean Bourgeois sur :

« LA SUISSE DE 1815 A CE JOUR »

aura lieu, mardi le 13 janvier 1942 à 3 h. p.m., dans la petite salle du Cercle Suisse.

NOUVELLE SOCIETE HELVETIQUE

Groupe d'Alexandrie

La prochaine réunion du Groupe d'Alexandrie aura lieu le

JEUDI 15 JANVIER à 8 h. 30

au Cercle Suisse.

ORDRE DU JOUR: Exposés de MM. de Blonay, Burckhardt et de Marignac sur :

« L'ARMEE SUISSE ».

LE PREMIER JOUR DE L'AN A LA CHANCELLERIE D'ALEXANDRIE

A Alexandrie, il n'y a pas le 1er de l'An de réception officielle, mais cependant la plupart des membres de notre Colonie tiennent à venir apporter à M. Charles Kohler et à sa femme l'expression de leurs vœux les plus amicaux et de leur bien sincère gratitude.

M. Ch. Kohler ne compte en effet que des amis parmi nous et ces réunions improvisées, le matin du 1er janvier, réunissent spontanément, presque tous les membres de la Colonie suisse d'Alexandrie.

Ce fut également l'occasion de se retrouver entre Suisses dans les bureaux accueillants de la Chancellerie et d'étréner l'année nouvelle en partageant les souhaits que formulent au seul de l'an neuf les cœurs non pas seulement des Suisses d'Alexandrie et du Caire, mais encore ceux de tous les Suisses loin du pays et loin des leurs.

et d'interpellations joyeuses: de nombreux toasts furent portés pour une meilleure année 1942, puis, les cloches de Suisse, captées peu avant 1 h. nous rappellèrent que beaucoup de nos compatriotes vivent dans des conditions beaucoup plus difficiles que nous, Suisses privilégiés d'Egypte. Quelques larmes perlèrent aux yeux des plus sensibles, pensant sans aucun doute à des parents demeurés au pays.

Une bataille de boules et de serpents ramena ensuite la joie sur tous les visages, puis, vers 4 h. du matin, une délicieuse soupe à la farine préparée entre deux danses par Mme. Gamber fut unanimement appréciée et mit fin à cette agréable soirée.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce Réveillon et que le prochain soit fêté dans la Paix universelle.

A. C.

LA FETE EN FAVEUR DES BLESSES AU CERCLE SUISSE D'ALEXANDRIE

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro que réalisant l'heureuse idée d'un groupe de compatriotes, il avait été décidé de redonner la fête de Noël de l'Ecole Suisse au cours d'une réception faite en l'honneur de blessés des divers hôpitaux militaires de la ville. Samedi donc, 150 blessés en convalescence furent amenés par des compatriotes, conducteurs volontaires d'ambulances militaires, au Cercle Suisse et prirent place autour de grandes tables joliment décorées et non moins gentiment garnies à leur intention.

Les enfants de l'Ecole Suisse redonnèrent à un bout à l'autre le programme élaboré pour la fête de Noël et dispensèrent à leurs hôtes une joie à laquelle se mêlait, pour la plupart, beaucoup d'émotion.

Un thé fut servi ensuite par les dames de l'Helvétia et les jeunes filles de la Colonie qui s'ingénierent à créer pour chacun de leurs invités une atmosphère familiale faite d'attentions et de prévenances.

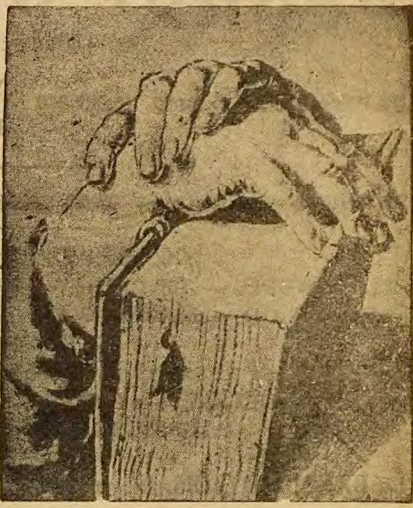
Ils y furent très sensibles et c'est après avoir exprimé de façon bien émue tout le plaisir qu'ils prirent à cette fête, que nos hôtes reprirent le chemin de l'hôpital où nous leur souhaitons convalescence paisible et pleine guérison.

PETITES ANNONCES

Excellent professeur de musique H. Muhlmann donne des leçons d'accordéon chromatique et de piano d'après le système suisse. Enseigne aussi d'autres instruments de musique. S'adresser à M. H. Muhlmann, 16 rue Champollion, Le Caire, Téléphone No. 40938.

Cherche petite bicyclette d'occasion pour garçonne, de sept ans. Adresser offres au Journal Suisse, 22 rue Kasr el Nil, Le Caire, Téléphone No. 40938.

Services Divins



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE

14, Rue de la Poste (Tél. 24249). Dimanche 11 Janvier 10 h. 15 a.m. Culte en allemand. Pour tout ce qui concerne l'Eglise, prière de s'adresser au pasteur Widmer, Tél. 24249 ou R. 1802.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE

39, Avenue Fouad 1er Dimanche 11 Janvier 10 h. 15 Ecole du Dimanche. 11 h. — Culte: «Reconstruire».

Adresse de M. le Pasteur Ecuyer: 30, Rue Madatogh, 5e étage, appartement 18. Tél. 42199

LE CONCERT DE FIN D'ANNEE A L'EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE

Le concert de fin d'année de l'Eglise protestante d'Alexandrie a été cette année-ci suivi par un auditoire plus nombreux et plus recueilli que jamais.

Comme nous le disions déjà l'année dernière, à pareille date, pareil concert ne saurait comporter de compte-rendu.

Bornons-nous simplement à réexprimer notre gratitude à Monsieur le Pasteur Widmer, ainsi qu'à celles et à ceux d'entre nos compatriotes à qui nous devons cette heure d'apaisement, de réconfort et de ferveur au seuil de l'année nouvelle.

HYMENEË

Nous apprenons avec le plus vif plaisir le prochain mariage de Melle ILSE EMMA BERTHA BAUMANN avec Cpt. PERCIVAL FREDERICK UPTON du Royal Marines

qui aura lieu Mardi le 13 Janvier 1942 à 3 h. 30 à l'Eglise St-Marc à Alexandrie.

Nous présentons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.



FOR SHORT & LONG DRINKS and GIMLETS

THE KING GEORGE

Cigarettes Manufactory Specially hand made sold by GEORGE KYRIACOU 4, Boulevard de Ramleh ALEXANDRIA-Egypt

A NOS LECTEURS

NOUS PRIONS NOS LECTEURS DE BIEN VOULOIR SOUSCRIRE UN ABONNEMENT 1942-1943 AU :

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT.

LES ABONNEMENTS PEUVENT ETRE ADRESSES AU CAIRE :

à M. J. SAPIN 22, Rue Kasr el Nil (Tél. 40938).

à ALEXANDRIE: à l'Administration du Journal 30, Rue Salah el Dine (Tél. 29755)

Monsieur et cher compatriote,

Les censeurs du Journal Suisse, vu les services rendus, la diminution des annonces et l'augmentation des frais résultant de circonstances, recommandent à chaque compatriote recevant le Journal Suisse de souscrire à un abonnement pour l'année 1941.

Il est nécessaire, pour que le Journal Suisse puisse poursuivre son œuvre, que chacun se fasse un devoir de payer le prix de l'abonnement qui a été calculé au plus juste prix.

Nous vous remercions de l'aide nécessaire que vous apportez ainsi à l'organe officiel des Suisses en Egypte, et nous vous prions d'agréer, Monsieur et cher compatriote, l'assurance de nos sentiments les plus sincèrement dévoués.

Les Censeurs de Journal Suisse d'Egypte et du Proche-Orient. Ch. Kohler, A. Trog, M. Bouvier

CONFITURES GROPPI

Table listing various fruit preserves and their prices per pot (P.T.). Items include Fraises, Oranges Marmelade, Figs, Abricots, Dattes, Mangues, Roses, Prunes, Gelée de coings, Mûres, Mastic, and Goyaves.

chez

"GROPPI" & "A L'AMERICAINE"

Advertisement for Tauco Manufacturing Company, featuring a large image of a mechanical press and text describing their woodworking tools and services. Includes the year 1936 and the name Sulzer Frères.

Advertisement for Guardian Assurance Company, Limited, offering fire, life, burglary, and motor car insurance. Also mentions Fidelity National Guarantee & Suretyship Assn. Ltd. and Hewat Bridson & Newby.

ESCHER WYSS ZURICH

Représentant pour l'Egypte. W. Winkler, 21, Avenue Fouad 1er, LE CAIRE



Machines frigorifiques Installations d'évaporation Essoreuses pour l'industrie

S. A. E. "PHAROS"

Capital entièrement versé - L.E. 25.000 R.C. No. 171 Alex.

Siège: ALEXANDRIE, 4, Boulevard Saad Zaghari Succursales: LE CAIRE - PORT-SAID - SUEZ.

Déménagements Locaux par Fourgons Capitonés Emballages de Mobilier en Caisses et en Cadres (Liftvans) Forfaits de Transport pour et de toutes les principales villes du monde Dédouanements - Transits - Expéditions - Assurances

MENA HOUSE HOTEL

PYRAMIDES

CHAQUE SAMEDI DINER DANSANT

Prière de réserver les tables d'avancé. Tél 96812-3-4

SERVICE RAPIDE PERSONNEL EXPERIMENTE TRAVAIL SOIGNE



DEMEMAGEMENTS INTERNATIONAUX

Le Bezzola

LE CAIRE 16, Malika Farid Tel. 45357 ALEXANDRIE 12, Rue Fouad Ier Tel. 26979

DEMEMAGEMENTS GARDE-MEUBLES ENBALLAGES EXPEDITIONS

AGENT GENERAL DES SOCIETES DE TRANSPORTS

GONDRAND FRÈRES

CORRESPONDANTS DANS LES PRINCIPALES VILLES DU MONDE

